

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2015

Le vingt-sept mai 2015 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Etaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, M. Berson, adjoints au Maire, Mme Charroppin, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Brebant, M. Mauriéras, M. Gardette, M. Gabard, Mme Tesson, Mme Ziegler, Mme Daninthe (arrivée à 20h50), M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Ribeiro-Rego (pouvoir à M. Beaudoir)
Mme Marin (pouvoir à Mme Vanbersel)
M. Moutinho (pouvoir à M. Hautot)

Etaient absents excusés :

Mme Baillon, M. Derrien.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

M. Pierre HAUTOT est désigné secrétaire de séance.

Information sur l'installation de Monsieur Gérard CHATIN, conseiller municipal et modification du tableau du conseil

M. Alain Bouillette a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal à l'issue de la séance du conseil du vendredi 10 avril dernier.

En application de l'article L 270 du code électoral, Madame Nathalie Bosc, suivante de la liste « un nouvel avenir pour Sainte-Geneviève », a été appelée à remplacer l'élu démissionnaire. Par lettre en date du 17 avril dernier, Madame Bosc a fait part à Madame le Maire de sa décision de « renoncer expressément à son mandat de conseillère municipale » et a présenté sa démission.

M. Chatin étant suivant de la liste devient de ce fait conseiller municipal.

Arrivée d'Isabelle Daninthe à 20h50

- **Commission municipale - Désignation** :

M. Chatin siègera à la commission municipale Urbanisme

- **Commission d'appel d'offres** :

En vertu de l'article 22 du code des marchés publics, « *il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier...* »

Par conséquent, **M Rémond** siègera en qualité de membre titulaire à cette commission et **Mme Barbier** en qualité de suppléante.

Intervention de M. Chatin

« Tout d'abord, je tiens à exprimer une certaine émotion à me retrouver autour de cette table quelque vingt années après l'avoir quittée.

Je tiens ensuite à exprimer le Conseiller municipal que j'essaierai d'être. Je vais occuper cette fonction dans l'esprit qui a animé notre liste Un nouvel avenir pour Sainte-Geneviève, et, je le souhaite, en lien avec elle, avec ses membres, mais aussi en relation avec la population, dans son intérêt.

Elu minoritaire, j'entends aussi faire respecter cette minorité comme je respecterai les autres groupes majoritaire ou non.

Si nous avons des différences, nous avons tous été élus, du moins je l'espère, en espérant œuvrer pour le bien commun de nos concitoyens. Pour ma part, c'est ce qui me guide. J'agirai donc, autant que faire se peut, aux côtés de ceux qui le voudront, n'oubliant pas mes idées, mes convictions dont vous connaissez tous la nature. Mon histoire, déjà un peu longue, durant laquelle j'ai côtoyé plusieurs d'entre vous, et pas des moindres, ils se reconnaîtront, a déjà montré ma capacité à le faire. Je vous remercie de votre écoute.»

Madame le Maire a comme seul objectif d'agir pour le bien de la commune et de tous ses habitants comme ses équipes et elle-même l'ont toujours fait. Elle est très fière du travail accompli quotidiennement par ses adjoints et ses conseillers municipaux et s'opposera à tout débat de politique politicienne.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour.

- N'appelant pas d'observation, les procès-verbaux des séances des 18 février et 10 avril 2015 sont adoptés à l'unanimité (M. Chatin ne participe pas au vote).

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 10 avril 2015 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

FINANCES COMMUNALES

1) Subvention aux associations.

- DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes :

Comité des Fêtes (acompte de 4 000,00 €) + 379,88 € subv. Rembour.	20 000,00 €
Comité de Jumelage de l'Eventail (déjà versé)	1 400,00 €
Union Sportive de Sainte Geneviève - Football	7 800,00 €
Tennis Club de Sainte-Geneviève	3 800,00 €
École du Dragon d'Or - Club de Kung-fu	1 830,00 €
A.P.E.E.P.M. (Parents d'élèves)	1 000,00 €
Coopérative école C. Claudel/Esclime	500,00 €
Centre Yves Montand	8 000,00 €
Union des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants (M. Berson et Mme Charroppin, membres du conseil d'administration, ne participent pas au vote)	2 000,00 €
Club Loisirs des Aînés Génovéfains	3 200,00 €
SOS Multi Cats (Mme Labarre ne participe pas au vote)	300,00 €
Noailles Basket Ball Association - NBBA	200,00 €

Association Liberté Sobriété (LSR)	300,00 €
Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	100,00 €
Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales de Beauvais et sa Région	250,00 €
Restaurants du Cœur - Section de Noailles	700,00 €
Secours Catholique	700,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noailles	150,00 €
Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres (ENVOL)	100,00 €

- **VOTE** la subvention ci-après :

Centre Communal d'Action Sociale	19 500,00 €
----------------------------------	-------------

Eventuellement, la commission des Finances sera appelée à réexaminer des demandes d'associations appelées à compléter leur dossier.

2) Indemnité représentative de logement des instituteurs - Exercice 2015 - Avis du Conseil.

- **PROPOSE** à M. le Préfet une revalorisation de 2 % du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs en 2015.

ENFANCE ET JEUNESSE - TRAVAUX - FINANCES

3) Ouverture d'une nouvelle classe - Installation d'un bâtiment modulaire.

- Demandes de subvention au conseil départemental et à l'Etat au titre de la DETR,
 - Choix de l'entreprise,
 - Autorisation de déposer un permis de construire,
 - Décision modificative n°1.
- **DONNE** son accord pour aménager une salle de classe en éléments modulaires à l'école élémentaire Camille Claudel pour un montant total estimé à 98 500 € suite à l'ouverture d'une dixième classe à la prochaine rentrée.
 - **SOLLICITE** une subvention au taux maximum au département et à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer cet aménagement.
 - **DÉCIDE** d'acheter cet équipement d'une surface de 60m² (mur coupe-feu & travaux de génie civil compris) à l'entreprise **MARTIN-CALAIS** située ZA Bolbec. St Jean, rue Maurice Allais à St Jean de le Neuville (Seine Maritime) pour un montant de 81 026 €
 - **HABILITE** Madame le Maire à déposer un permis de construire ce bâtiment modulaire à l'école élémentaire Camille Claudel, 11 rue du Canton de Beaupréau, sur la parcelle cadastrée AH 162.
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

- Vote la décision modificative n°1 ci-après :

Opération n° 2015 004 Aménagement d'une nouvelle salle de classe DEPENSES	NON AFFECTE	
	RECETTES	
Article 21321 Immobilisations Bâtiments scolaires 117 800	Article 1641 Emprunts en €	120 000
Article 2184 Mobilier..... 2 200		
TOTAL 120 000	TOTAL	120 000

URBANISME

4) Instruction des autorisations de sols - Adhésion de la commune au service commun d'instruction mutualisé créé par la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

- **DÉCIDE** d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la Communauté de communes du Pays de Thelle à compter du 1^{er} juillet 2015.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS, et les rôles et obligations respectifs de la Communauté de communes et de la Commune et **DEMANDE** que les archives des dossiers ADS détenus par les services de l'Etat soient transmises à la commune.

TRAVAUX

5) Ecole maternelle *Aux jolis pommiers* - Isolation extérieure des façades en béton - Demandes de subvention.

- **APPROUVE** le programme de travaux d'isolation estimé à 18 766 € HT.
- **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour financer ces travaux.

6) Assainissement - Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'assainissement entre le Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Eaux Usées (SITTEU) de Hermes et la commune de Sainte-Geneviève (réhabilitation du poste de refoulement de la rue du 8 mai 1945 et du réseau RD 1001 entre Noailles et Sainte-Geneviève).

- **ACCEPTE** de déléguer au SITTEU de Hermes les travaux de réhabilitation du poste de refoulement dit de Mortefontaine et le remplacement de 700 ml de la canalisation située en haut de la RD 125 et en bordure de la RD 1001 jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération de Noailles.
- **ACCEPTE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec le SITTEU.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention et tout autre document y afférent.

AFFAIRES GÉNÉRALES

7) Communauté de Communes du Pays de Thelle - Modification des statuts - Changement de siège social.

- **ÉMET** un avis favorable à la modification de l'article 2 des statuts et fixant « *le siège de la Communauté de communes à Neuilly-en-Thelle (60530) au n°7 de l'Avenue de l'Europe* ».

8) Personnel (services techniques) - Régime indemnitaire.

- **DÉCIDE** d'instituer un régime indemnitaire au profit du grade d'agent de maîtrise principal, à savoir :
 - l'indemnité d'administration et de technicité d'un montant de 490.02 € dans la limite d'un coefficient de 8
 - l'indemnité dite d'exercice de missions dans la limite d'un taux maximum de 3. (taux de référence annuel : 1204 €)
 - l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

M. Frédéric Lécluse, agent de maîtrise principal, prendra ses fonctions de responsable des services techniques municipaux le 1^{er} juin 2015

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Opérations subventionnées par l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :

Travaux subventionnés au taux de 40%	Subventions accordées
Rue de Lachapelle - Aménagement des trottoirs	40 000,00 €
Remplacement de portes & fenêtres	
Poste de Police & logement	8 000,00 €
Ecole R Pauchet - classe de M Cluber	7 016,00 €
Accueil de loisirs - Installation de stores	7 074,40 €
Aménagement de la halte-garderie itinérante	3 640,00 €
Travaux subventionnés au taux de 50% :	Subventions accordées
Implantation de deux poteaux à incendie	
Rue du 11 novembre 1918 & « Maison Blanche »	5 000,00 €
Aménagement de sécurité rue de Méru	19 000,00 €

- Remise des dictionnaires aux élèves entrant en 6^{ème} : le vendredi 12 juin 2015 à 19h00 à la Mairie.

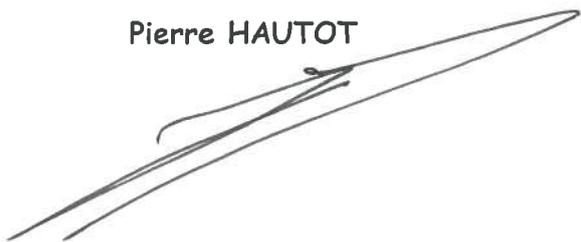
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

BOC

Fait à Sainte-Geneviève, le 1^{er} juin 2015.

Le Secrétaire,

Pierre HAUTOT



Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL

